



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 27 septembre 2019

Nombre de représentants en exercice :	13
Nombre de présents :	9
Nombre de votants :	10

L'an deux mil dix-neuf, le 27 septembre 2019 à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

P Présents : Mrs PICARD, GIUDICI, NADALIN, MIOTTE, PILEYRE, SIAIAH
Mmes BARRE, RENOFFIO, RESCH

Absents excusés : Mmes, CHIPPEAUX, GUERET,
M. NISSOU

Procuration : Mme BEUGNET à Mme RESCH

Secrétaire : Mme RENOFFIO

Présentation de l'avis définitif de la Chambre Régionale des Comptes sur le BP communal 2019

VU

- le code des juridictions financières, et notamment l'article R232-1,
- le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-5,
- le 2^{ème} avis de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne arrêté par la CRC dans sa séance du 7 août 2019 et notifié dans sa version finale à Monsieur le Maire par courrier reçu le 26 août 2019,

Considérant qu'il appartient à l'exécutif de la Commune de Foussemagne de communiquer à l'assemblée délibérante l'avis dès sa plus proche réunion suivant la réception finale des documents.

Le Conseil prend acte de l'avis définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne.

Approbation du compte rendu de conseil du 26 juillet 2019

Mme RENOFFIO demande que soit ajouté le nom de M. MIOTTE dans la liste des membres excusés.

Mme RENOFFIO explique ne jamais avoir dit, lors du conseil, que « le taux de pesticides présent dans l'eau est élevé ». Elle est intervenue en expliquant que les résultats des analyses de l'eau transmis par Grand Belfort montraient que la commune de Foussemagne n'avait pas obtenu une seule analyse conforme durant toute l'année 2018 concernant les pesticides. Elle a également souligné qu'il était important que tous les habitants en soient informés, par le biais du bulletin municipal, puisque seule une partie de la population a été destinataire de ces résultats. Ainsi, tout le monde pourra agir à sa guise en toute connaissance de cause.

M. le Maire rappelle qu'il avait adressé un courrier à Grand Belfort pour obtenir des précisions concernant ce dossier. S'appuyant sur la réponse reçue il en a informé la population via le bulletin.

0 contre 1 abstention 9 pour

Convention Festival Conte et Compagnie 2019

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention du Conseil Départemental relative à la participation de notre Commune au 20^{ème} Festival Conte et Compagnies du Territoire de Belfort.

Considérant notre volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ accepte les termes de cette convention,
- ✚ autorise la Maire à signer la convention avec le Président du Département,
- ✚ autorise le Maire à procéder au mandatement de la somme forfaitaire de 300 € correspondant à notre participation aux cachets et aux frais de déplacement des artistes.

Mme RENOFFIO informe le Conseil Municipal que les 100 places disponibles à la Maison des Arches ont toutes été réservées par des personnes extérieures à la commune. Elle trouve dommageable qu'une part d'environ 20 % ne soit pas réservée aux habitants de Fousse-magne. En effet, plusieurs d'entre eux ont tenté de s'inscrire mais faute de places, ont dû y renoncer. Cette réservation spécifique à nos concitoyens pourrait être levée 2 ou 3 jours avant la date du spectacle et ouverte à tous s'il venait à rester des places vacantes.

0 contre 0 abstention 10 pour

Renouvellement de l'adhésion à la certification de la gestion durable de la forêt communale « PEFC »

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

1. décide de renouveler notre adhésion à PEFC BFC en :
 - ✚ inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC,
 - ✚ signant et en respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016,
 - ✚ s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016,
 - ✚ s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation.
2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC,
3. autorise le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

0 contre 1 abstention 9 pour

Tarifs médiathèque

Il a été constaté que la délibération du 07 octobre 2016 n'était pas assez complète, il y a lieu de l'annuler et de la remplacer.

Inscriptions	Tarifs	Observations
Adulte	7 €	Annuel
Adulte Extérieur	10 €	Annuel
Moins de 18 ans Fousse-magne	Gratuit	
Moins de 18 ans Extérieur	Gratuit	
Etudiant Fousse-magne	Gratuit	
Etudiant Extérieur	Gratuit	
Carte jeune (-26 ans)	Gratuit	
Bénévole à la médiathèque	Gratuit	
Chômeur Fousse-magne	Gratuit	
Collectivité Commune	Gratuit	

Copies et impressions

Impression page A4 photocopies	0.20 €	Les 10 premières
	0.50 €	Les suivantes

Internet

Inscrit à la médiathèque	Gratuit	
Non inscrit	1 €	La ½ heure

Pénalité de retard

Par semaine de retard et par document emprunté	2 €	Privilégier blocage prêt mais prévoir pénalités en cas de non restitution
---	-----	---

Caution 80 €

Remplacement au prix coûtant Nécessaire à son remplacement	Prix coutant	Dégradations de documents (livres, magazines, CD, CD ROM, DVD...)
---	-----------------	--

Carte de lecteur

Remplacement	1 €
--------------	-----

Vente des documents désherbés

Magazines	0.20 €
Livre jeunesse	0.50 €
Livre adulte	1.00 €
Document sonore	1.00 €
Document vidéo	1.00 €

Vente de sac de bibliothèque 3.00 €

**Revente de la carte
avantage jeunes** au prix fixé par la
Ville de Belfort

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :
↓ approuve les tarifs présentés ci-dessus,

M. MIOTTE souligne le coût de la médiathèque et souhaiterait qu'une solution soit trouvée afin de faire participer toutes les communes qui en bénéficient actuellement à titre gratuit.

M. le Maire souligne que la solution peut être trouvée avec Grand Belfort et que ce sera une des tâches de la future municipalité.

0 contre 0 abstention 10 pour

Dossier de demande de subvention émanant de l'AICAF la Favernot

M. Pilevre concerné par cette affaire, ne prend pas part au vote

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant « de l'AICA la Favernot » sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention.

Cette subvention permettrait l'achat de 20 chaises de tirs afin d'être aux normes avec les directives de la Fédération et rendre le territoire de chasse plus sûr pour les usagers de la forêt et pour les chasseurs par le positionnement en tir fichant.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :
↓ alloue une subvention de 300 € à l'AICA La Favernot

M. MIOTTE suggère que la commune de Cunelières devrait également être sollicitée puisque les membres de l'association y sont, pour partie, domiciliés. M. PILEYRE annonce que cela est prévu.

Le Conseil propose de verser la somme de 300 € puisque l'association n'a rien demandé en 2018.

0 contre 0 abstention 9 pour

Admission en non-valeur

Le Maire présente au Conseil plusieurs courriers émanant de la Trésorerie au sujet d'admission en non-valeurs.

Il y aura lieu de prendre une décision afin de valider ou non ces 2 états.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ accepte l'admission en non-valeurs de ces 2 états,
- ✚ autorise le Maire à établir les mandats correspondant pour un montant total de 1 432.03 €.

0 contre 0 abstention 10 pour

Décision modificative n°3

Suite à un courrier du centre des finances publiques pour les non-valeurs, il y a lieu de prévoir la modification des crédits suivants

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
6541	Créance en non-valeur	+ 140 €
6615	Intérêt c/courant, dépôts	- 140 €
002	Excédent investissement reporté	+ 0.01 €

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ autorise à procéder au transfert des crédits ci-dessus.

0 contre 0 abstention 10 pour

Présentation du projet d'échanges parcellaires avec Néolia

Néolia proposer de céder à la commune plusieurs parcelles correspondantes aux trottoirs de la Place du Moulin et du début de la Rue du Moulin pour permettre la vente de leurs pavillons.

Pas de vote

Questions diverses

✓ M. PICARD informe qu'il a eu une demande de l'association de pétanque de Montreux-Vieux. L'association souhaiterait utiliser la Maison des Arches à titre gratuit. Le Maire propose de louer la salle, exceptionnellement, au même tarif que pour une association de Fousse-magne.

M. MIOTTE souligne qu'il existe un règlement et qu'il faut le respecter. Il serait plus judicieux de prêter la salle en échange d'une manifestation organisée à Fousse-magne.

✓ M. PICARD explique que le prestataire en charge du déneigement de la commune n'a plus le temps d'intervenir à Foussemagne. Il faut donc trouver une autre solution. M. NADALIN dit suivre le dossier et être en attente de réponses.

M. PICARD demandera à M. RESCH s'il peut envisager cette mission mais invite les membres du conseil à continuer de chercher d'autres possibilités.

✓ M. SAIAH souhaite savoir ce qu'il s'est passé avec les passages piétons de la commune. En effet, ils ont été rafraîchis mais plusieurs d'entre eux ont ensuite été « effacés » à la peinture noire.

M. PICARD explique que la société qui est intervenue n'est pas passée, au préalable, à la mairie, afin de faire le point. Or, certains passages avaient été supprimés et remplacés par d'autres lors de la mise en place des feux tricolores. M. PICARD précise également qu'il a fallu faire appel à une société car la D419 est trop dangereuse pour que ce soit les employés communaux qui s'en chargent.

✓ M. SAIAH interroge M. PICARD au sujet du Relais d'Alsace, fermé brutalement depuis maintenant plusieurs mois. Le Maire a bien envoyé un courrier au propriétaire mais il est resté sans réponse.

✓ M. SAIAH demande ce qu'il va advenir de l'ancien « Café de la frontière », vendu depuis longtemps. Des bruits courent, disant qu'il s'agirait d'un futur lieu de restauration rapide. M. MIOTTE a, quant à lui, entendu parler d'une station de lavage.

Le Maire répond que le commerce en question n'est pas installé sur le territoire de la commune.

✓ M. MIOTTE fait remonter les inquiétudes de Mme HAMRO au sujet des produits qui sont déversés sur les champs en face de sa maison.

M. PICARD s'engage à écrire au GAEC qui exploite ces terres afin d'en savoir davantage sur la nature des produits en question. Une copie du courrier sera adressée à la Chambre d'agriculture.

✓ M. MIOTTE souhaite connaître l'avancement du dossier sur le PLU pour lequel, jusqu'à présent, une seule séance de travail a eu lieu.

M. PICARD explique que l'étape suivante est une visite du village et que la date doit encore être fixée.

✓ M. MIOTTE demande si l'affaire concernant la sanction de l'employé communal est enfin soldée.

M. PICARD affirme que oui. La convocation de l'agent en question a dû être reportée cet été car les syndicats étaient en congé. La sanction a été remise en main propre cette semaine.

✓ M. MIOTTE aimerait faire le point sur la ferme Belet.

M. PICARD annonce que l'acheteur est passé cet été et que la signature est prévue en octobre. Il faut donc attendre.

M. MIOTTE demande pourquoi un tel délai a été accordé.

M. PICARD répond que l'acheteur doit « faire rentrer de l'argent ».

M. MIOTTE veut savoir ce qui est prévu si la signature n'intervient pas en octobre.

Le Maire explique qu'il faudra alors trouver un autre acheteur et qu'il a d'ailleurs déjà commencé à prospecter. Il a plusieurs contacts. Le permis de construire a été accordé en novembre 2018 et c'était la seule condition à l'achat. Le projet devrait donc aboutir.

M. MIOTTE conseille tout de même de s'informer auprès du notaire afin de connaître la procédure pour casser le compromis qui, selon M. PICARD, n'a pas de date butoir.

Mme BARRE signale que la commune était en droit de réclamer des indemnités dès le mois de février dernier.

✓ M. MIOTTE relance le sujet de la synagogue afin de savoir si le dossier a avancé.

M. PICARD annonce qu'il doit rencontrer le Président de Grand Belfort très prochainement pour définir le programme d'avancement du dossier. Il dit également avoir relancé M. MESLOT par courrier avant les vacances.

✓ M. MIOTTE demande où en est l'installation du portail sur le terrain multisports.

Le Maire explique que le portail est en cours de fabrication et qu'il devrait être posé en octobre. A la question de savoir si ce portail sera électrique, M. PICARD répond que c'est l'énergie solaire qui sera utilisée et que le système sera programmable. Le risque qu'une personne, en particulier un enfant, soit malencontreusement enfermée sur le terrain inquiète M. MIOTTE.

Le Maire répond à cela qu'une alarme sonore et visuelle est prévue avant la fermeture automatique du portail.

M. MIOTTE reste convaincu que cela peut être une source d'ennuis.

M. PICARD lui assure que si malgré toutes les précautions prises, quelqu'un venait à être enfermé, il lui serait facile d'escalader le portail du 36 rue d'Alsace. Il l'a lui-même fait cet été.

M. MIOTTE fait remonter que le terrain de Chavannes sur l'Etang reste ouvert 24h sur 24h.

Le Maire rétorque qu'il ne s'agit pas d'un terrain de sport mais d'un jardin d'enfants et qu'il y a des problèmes de drogue.

M. MIOTTE se demande si la commune de Foussemagne a la possibilité de combattre ce fléau.

M. PICARD reconnaît qu'il y a eu ce type de problème au début mais que cela semble résolu.

M. NADALIN reproche vivement à M. PICARD les conditions dans lesquelles le projet du terrain multisports a été mené. Il parle d'un véritable « fiasco ».

Le Maire lui rétorque que le conseil a voté le projet.

M. MIOTTE veut savoir si un contrat de maintenance sera mis en place pour le portail.

M. PICARD verra avec l'entreprise Lidy, de Frais, qui en est le fournisseur.

✓ M. MIOTTE souhaite savoir quand les travaux de la chapelle Ste Anne débiteront.

Le Maire explique avoir tout suspendu car une exposition photos doit y être installée en novembre prochain.

✓ M. MIOTTE demande si la peinture de l'école est terminée. M. PICARD répond par l'affirmative en précisant que seule la façade de la maternelle a été rénovée ainsi que les poutres de l'école élémentaire afin d'harmoniser les parties en bois. Le reste sera effectué l'année prochaine.

Le Maire souligne également que cela n'avait jamais été fait depuis la construction du bâtiment de l'école.

✓ M. MIOTTE annonce qu'une liste, dont il fera partie, est en cours de constitution en vue des prochaines élections municipales. Mme RENOFFIO précise qu'elle figurera également sur cette même liste. M. GIUDICI explique avoir été approché mais qu'il réserve encore sa réponse. M. NADALIN affirme vouloir « faire campagne » et M. PILEYRE ajoute qu'il fera aussi partie de l'aventure.

La séance est levée à 23 h 00.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour **extrait conforme.**

Le Maire,

